

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES  
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

**PRESENTS :** Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Erik ROGER.

**EXCUSES :** Gilbert EL KAÏM qui donne procuration à Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE qui donne procuration à Bernard CAVALLO, Anthony RICHAUD qui donne procuration à Christian PHILY, Isabelle DAUTRY qui donne procuration à Serge RENIET, Vincent BLANC.

**ABSENT :**

**SECRETAIRE :** Nicolas ROBERTO

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

**1. Convention pour l'accueil des enfants de la commune de Simiane la Rotonde au centre de loisirs de la commune de Banon.**

Les élus approuvent à l'unanimité la convention pour l'accueil des enfants de la commune de Simiane la Rotonde au centre de loisirs de la commune de Banon.

**2. Travaux de rénovation du logement situé au-dessus de l'école – demandes de subventions.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour financer les travaux de réhabilitation du logement communal situé au-dessus de l'école (montant estimatif des travaux : 41 378 € HT).

**3. Modification des jours d'ouverture du secrétariat de la mairie.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de basculer l'ouverture du secrétariat de la mairie du mercredi matin au jeudi matin, jour de marché.

**4. Modification du tarif des branchements eau potable et assainissement.**

Les élus décident à la majorité des votants (3 votes contre : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry, 3 abstentions : Christian Phily, Anthony Richaud et Elisabeth Aumagy) d'augmenter de 7,5 % les tarifs de branchement aux réseaux soit :

-branchement au réseau d'eau potable : 2 373 € (au lieu de 2 207 €)

-branchement au réseau d'assainissement : 2 580 € (au lieu de 2 400 €)

**5. Budget principal – compte administratif 2022.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (4 abstentions : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry, Elisabeth Aumagy) le compte administratif 2022 du budget principal.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		82 534.24		389 949.82		472 484.06
Opérations exercice	281 625.39	299 362.92	729 060.05	868 075.86	1 010 685.44	1 167 438.78
<b>Total</b>	<b>281 625.39</b>	<b>381 897.16</b>	<b>729 060.05</b>	<b>1 258 025.68</b>	<b>1 010 685.44</b>	<b>1 639 922.84</b>
Résultat de clôture		100 271.77		528 965.63		629 237.40
Restes à réaliser	74 210.00	17 538.00		1 800.00	74 210.00	19 338.00
<b>Total cumulé</b>	<b>74 210.00</b>	<b>117 809.77</b>		<b>530 765.63</b>	<b>74 210.00</b>	<b>648 575.40</b>
Résultat définitif		43 599.77		530 765.63		574 365.40

## 6. Budget principal - affectation du résultat 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (4 abstentions : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry, Elisabeth Aumagy) l'affectation du résultat 2022 du budget principal.

<b>Pour mémoire</b>	-
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	389 949,82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	201 150,57
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>139 015,81</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>530 765,63</b>
<b>A - EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>530 765,63</b>
Affectation obligatoire	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - ig 002)	530 765,63
<b>B - DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## 7. Budget principal - compte de gestion 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (4 abstentions : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry, Elisabeth Aumagy) le compte de gestion 2022 du budget principal qui est identique au compte administratif de la commune.

## 8. Budget annexe eau & assainissement - compte administratif 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (4 abstentions : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry, Elisabeth Aumagy) le compte administratif 2022 du budget eau et assainissement.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 279,28			82 191,78	8 279,28	82 191,78
Opérations exercice	110 603,55	58 813,68	200 497,13	295 388,43	311 100,68	354 202,11
Total	118 882,83	58 813,68	200 497,13	377 580,21	319 379,96	436 393,89
Résultat de clôture	60 069,15			177 083,08		117 013,93
Restes à réaliser	27 240,50	11 907,00	4 597,36		31 837,86	11 907,00
Total cumulé	87 309,65	11 907,00	4 597,36	177 083,08	31 837,86	128 920,93
Résultat définitif	75 402,65			172 485,72		97 083,07

## 9. Budget annexe eau & assainissement - affectation du résultat 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (4 abstentions : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry, Elisabeth Aumagy) l'affectation du résultat 2022 du budget eau et assainissement.

<b>Pour mémoire</b>	-
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	82 191,78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	87 145,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>94 891,30</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>172 485,72</b>
<b>A - EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>172 485,72</b>
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	75 402,65
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - ig 002)	97 083,07
<b>B - DEFICIT AU 21/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

#### 10. Budget annexe eau & assainissement - compte de gestion 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (4 abstentions : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry, Elisabeth Aumagy) le compte de gestion 2022 du budget eau et assainissement qui est identique au compte administratif de la commune.

#### 11. Désignation d'un nouveau délégué titulaire au SMAEP.

Suit à sa candidature, l'assemblée délibérante désigne à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik Roger, Serge Reniet, Isabelle Dautry) Thibault DALLAPORTA, délégué de la commune au SMAEP.

#### 12. Suppression d'une partie du chemin rural des Coustètes pour l'implantation de conteneurs à ordures ménagères.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer la partie du chemin rural des Coustètes comme indiqué sur le plan présenté (la première voie d'accès quand on part de Cheyran vers Simiane) pour permettre l'implantation de conteneurs à ordures ménagères et l'arrêt des véhicules en toute sécurité.

#### 13. Demande de déplacement du chemin rural qui mène à Jaumarel.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le déplacement du chemin rural d'accès à Jaumarel dans le bois communal, aux frais du demandeur M. Nicolaïdis, pour amoindrir les frais d'entretien dudit chemin car il sera moins pentu (chemin entretenu depuis longtemps par M. Nicolaïdis). L'avantage pour la commune étant d'éviter le ruissellement des eaux de pluie sur la voie communale n°8.

#### 14. Voie communale de Planchavonnet – correction du tracé suite à une erreur sur le plan.

Les élus autorisent à l'unanimité le Maire à modifier le tracé de la voie communale de Planchavonnet sur le plan qui se trouve en mairie car il est erroné par rapport à la réalité du terrain.

#### 15. Création d'un poste contractuel saisonnier à temps complet pour le service technique de la commune.

L'assemblée décide à l'unanimité de créer un poste contractuel saisonnier à temps complet du 15 mai au 15 août 2023 pour venir en renfort au service technique de la commune.

#### 16. Création d'un poste contractuel temporaire à temps complet au service administratif de la commune pour accroissement d'activité.

Les conseiller municipaux décident de créer un poste contractuel à temps complet pour une période de 2 mois pour venir en renfort au service administratif afin de terminer le travail d'adressage (mise à jour de la base d'adressé et envoi des courriers de notification de leurs adresses aux habitants).

#### 17. Dénomination des rues à Carniol.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les impasses de Carniol comme suit :

- impasse du Four
- impasse de la Fontaine
- impasse de Marguerite

#### 18. Modification des tarifs d'entrée au Château.

Les élus décident à l'unanimité de voter les tarifs du Château comme suit :

Tarifs 2023		
Plein tarif individuel à partir de 18 ans	Entrée Château (visite libre)	5,50 €
	Entrée Château et visite guidée du Château	7,00 €
	Visite guidée du Centre historique	3,50 €
Tarifs groupes (plus de 15 personnes)	Entrée Château (visite libre)	4,50 €
	Entrée Château et visite guidée du Château	5,50 €
	Visite guidée du Centre historique	2,50 €
Tarifs réduits pour :	Entrée Château (visite libre)	4,50 €
	Entrée Château et visite guidée du Château	5,50 €
	Visite guidée du Centre historique	2,50 €
adolescent 12-17 ans		
étudiants (sur présentation de leur carte)		
détenteurs du Pass Musée O4		
détenteurs de la carte gîte de Fance		

Simianais	Gratuité
Enfant - 12 ans	
Carte fidélité laboratoire d'aromathérapie	
Carte handicap *	
Presse (maximum 1 personne)	
Invitation par l'exposant en cours (2 pers maximum)	
Accompagnateur de groupe (maximum 2 personnes)	
Journée du patrimoine	

**19. Modification de la convention de billetterie avec l'Office du Tourisme de Forcalquier.**

Le projet de convention n'ayant pas été réceptionné en mairie avant la réunion, le conseil municipal décide de reporter cette affaire à une prochaine séance.

Fait à Simiane la Rotonde, le 30 mars 2023.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Affiché le

4/04/23.

